



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 261-1-2019** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 261 relatif à la démolition d'immeubles ».

Ledit règlement a pour objet la modification et la mise à jour de l'article 15 du Règlement numéro 261 relatif à la démolition d'immeubles afin de permettre une meilleure concordance et logique avec l'article 12 dudit Règlement et de s'assurer qu'une garantie financière accessoire à une obligation principale ne crée pas des délais contraires aux délais de réutilisation du sol (« l'obligation principale »).

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **15^{ème}** jour du mois de **janvier** de l'an **2020**.

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier